

Séance publique du 10 juillet 2006

Délibération n° 2006-3540

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

objet : **Refonte du système de télégestion de l'assainissement de la Communauté urbaine (réseau et stations) - Individualisation de l'autorisation de programme - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert pour un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage**

service : Direction générale - Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 20 juin 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Ce projet concerne la réalisation d'un nouveau système de télégestion de l'assainissement de la Communauté urbaine (réseaux et stations). Il doit permettre de moderniser et d'enrichir les systèmes dédiés à la supervision, la télégestion et la maintenance des équipements actifs du système d'assainissement de la Communauté urbaine.

Deux systèmes sont actuellement exploités au sein de la direction de l'eau :

- le système de pilotage à distance des stations d'épuration, de relevage et autres équipements électromécaniques qui, installé en 1986 et rénové en 1996, est peu évolutif, obsolète et difficile à maintenir,
- le système embryonnaire de supervision des équipements actifs installés au sein du réseau d'assainissement (relevés de niveaux, relevés de grandeurs physiques et chimiques).

Le système envisagé, évolutif et partagé par les différents services de la direction de l'eau va permettre :

- de tirer bénéfice de la mise en place d'une approche pilotage global du système d'assainissement et ainsi :

. améliorer la protection de l'environnement, notamment avec une détection en temps réel des pollutions et l'anticipation des traitements par les stations d'épuration,

. partager les informations relatives au système d'assainissement pour améliorer la sécurité des intervenants en réseau (prévenir des crues, détecter des toxiques, ...) ;

- de mutualiser les moyens matériels et humains (exploitation informatique du système) ;

- de partager l'information au sein de la direction ;

- d'accompagner le développement de l'agglomération en pilotant à distance un nombre croissant d'équipements et ce à effectif constant ;

- d'optimiser la gestion patrimoniale de la Communauté urbaine en déployant une gestion assistée de la maintenance autorisant la prévention des pannes et des inondations.

Ce système concerne 100 utilisateurs dont 70 réguliers. Il va permettre, à terme, de connecter 250 sites correspondant à 2 000 organes pilotés à distance.

Le montant global de l'opération est de 1 730 000 € HT.

Le présent rapport a pour objet l'individualisation d'une autorisation de programme pour ce projet (opération : refonte de la télégestion du système d'assainissement), à partir de l'autorisation globale 012 - assainissement, en dépenses pour un montant de 1 730 000 € HT, selon le calendrier prévisionnel suivant :

- 2007 :	96 000 € HT
- 2008 :	41 000 € HT
- 2009 :	915 000 € HT
- 2010 :	450 000 € HT
- 2011 :	228 000 € HT

Le présent rapport a également pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution des prestations d'assistance à la maîtrise d'ouvrage de la télégestion du système d'assainissement de la Communauté urbaine.

Les prestations font l'objet d'un marché unique qui sera attribué à une entreprise seule ou à un groupement conjoint.

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert par exception au concours de maîtrise d'œuvre, conformément aux articles 33, 40, 57 à 59 et 74-II- 5° et 6° alinéas du code des marchés publics.

Circuit décisionnel : ce dossier fait l'objet d'un rapport de présentation au pôle environnement le 20 juin 2006 et au Bureau le 3 juillet 2006 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité, ressources humaines et environnement ;

DELIBERE

1° - Valide l'opération de refonte du système de télégestion de l'assainissement de la Communauté urbaine et décide au titre de cette opération, à partir de l'autorisation de programme 010 - assainissement, en dépenses, l'individualisation de l'autorisation de programme - refonte de la télégestion du système d'assainissement pour un montant de 1 730 000 € HT, selon le calendrier prévisionnel suivant : 96 000 € HT en 2007, 41 000 € HT en 2008, 915 000 € HT en 2009, 450 000 € HT en 2010 et 228 000 € HT en 2011.

2° - Approuve le lancement du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour ce projet.

3° - Les prestations seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert par exception au concours de maîtrise d'œuvre, conformément aux articles 33, 40, 57 à 59 et 74-II- 5° et 6° alinéas du code des marchés publics.

4° - Les offres seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres créée par la délibération n° 2004-1898 en date du 10 mai 2004.

5° - La dépense sera imputée sur les crédits à inscrire en 2007, 2008, 2009, 2010 et 2011 au budget de la Communauté urbaine - budget annexe de l'assainissement - fonction 2 222 - compte 231 310.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,